



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Première Commission

1^{re} séance

Jeudi 1^{er} octobre 2009, à 15 heures
New York

Président : M. Cancela. (Uruguay)

En l'absence du Président, M. Davide (Philippines), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Déclaration du Président par intérim

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le Président de la Première Commission, S. E. l'Ambassadeur José Luis Cancela, Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies, est au regret de ne pouvoir être présent ici aujourd'hui pour présider la présente séance. Il m'a demandé de le remplacer en ma qualité de Vice-Président de la Commission.

Au cours de cette première séance, notre débat portera sur l'organisation de nos travaux au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis, tout d'abord, de souhaiter une chaleureuse bienvenue à toutes les délégations qui participeront aux délibérations de la Première Commission au cours de la session et de les remercier de la confiance qu'elles ont accordée au Président et aux autres membres du Bureau, à savoir les Vice-Présidents, M. Hossam Aly (Égypte), M. Florian Laudi (Allemagne), et moi-même (Philippines) et la Rapporteuse, M^{me} Tetyana Pokhval'ona (Ukraine).

Nous nous réjouissons de travailler avec chacun ici au cours des semaines à venir. Nous avons un ordre

du jour bien rempli mais je suis confiant que nous serons en mesure de travailler efficacement et en coopération. Avec l'aide de tous, le Président et le Bureau espèrent avoir mené à bien les travaux de cette Commission dans les premiers jours de novembre. Il va sans dire que nous comptons grandement sur l'esprit de coopération et de conciliation de tous. Le Président apportera sans nul doute son concours au travail d'équipe avec les autres membres du Bureau. Je suis certain que la Commission tirera bénéfice de leur profonde expérience et de leur savoir-faire collectifs sur les questions du désarmement.

Je suis également convaincu que la Commission bénéficiera une fois encore de l'appui du Bureau des affaires de désarmement et du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, dirigés respectivement par M. Sergio Duarte et M. Shaaban Muhammad Shaaban. Enfin et surtout, la Commission pourra compter sur l'aide précieuse de M. Timur Alasaniya, Secrétaire par intérim de la Première Commission, et de son équipe expérimentée, au sein du secrétariat de la Première Commission.

Organisation des travaux

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Comme je l'ai indiqué précédemment, l'ordre du jour de la séance de cet après-midi concerne principalement l'organisation des travaux de la Commission pendant la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Dans le cadre de l'examen du programme de travail de la Commission à la présente session, j'attire l'attention sur le document A/C.1/64/2, qui contient une lettre adressée le 18 septembre 2009 au Président de la Première Commission par le Président de l'Assemblée générale, dans laquelle il appelle l'attention sur les décisions prises par l'Assemblée générale lors de sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, concernant les questions renvoyées à la Première Commission. Lors de cette séance, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer pour examen à la Première Commission, durant la présente session, 18 points de l'ordre du jour, les points 86 à 103, relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Avant d'aborder plus en détail le programme de travail et le calendrier, qui figurent dans le document A/63/397, je rappelle aux délégations qu'ils ont été adoptés par la Commission le 31 octobre 2008, dans le cadre des efforts de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Je voudrais proposer une légère modification au calendrier de la Commission. Elle consiste à déplacer la séance prévue dans l'après-midi du mardi 20 octobre à l'après-midi du lundi 19 octobre, de façon à tenir des séances matin et après-midi le 19 octobre, et seulement le matin 20 octobre.

Le programme de travail et le calendrier lui-même ont été élaborés conformément à la pratique établie et en tenant compte d'un certain nombre d'initiatives prises ces dernières années, notamment par l'Assemblée générale dans sa décision 52/416 B, sur la rationalisation des travaux et la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission. À cet égard, j'ai également tenu compte du paragraphe 36 de l'annexe à la résolution 51/241, qui se lit comme suit :

« La Première Commission et la Quatrième Commission ne siégeront pas en même temps; elles pourront envisager de se réunir l'une à la suite de l'autre durant la session ordinaire de l'Assemblée générale. »

Toutefois, les membres ont pu remarquer dans le document A/63/397 que le lundi 19 octobre, les séances du matin et de l'après-midi étaient programmées pour la Première Commission. Cela est conforme à l'accord conclu l'année dernière par les Présidents de la Première et de la Quatrième Commissions.

Conformément à la pratique établie, la Première Commission commencera ses travaux de fond le lundi 5 octobre 2009. Le Bureau de l'Assemblée a recommandé que la Première Commission achève ses travaux au plus tard le 3 novembre. La Commission consacrera donc 24 séances au total, y compris la présente séance d'organisation, à l'examen des points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale lui a renvoyés. La Commission devra également examiner son programme de travail provisoire pour la session de 2010 et se prononcer sur la question au titre du point 118 de l'ordre du jour relatif à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. S'agissant du point 133 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulé « Planification des programmes », qui a été renvoyé à toutes les grandes commissions et à la plénière de l'Assemblée générale afin d'élargir le débat sur les rapports d'évaluation, de planification, d'établissement des budgets et de suivi, nous y reviendrons si l'Assemblée générale renvoie un rapport sur cette question à notre Commission.

La présidence fera tout son possible pour que la Commission achève ses travaux dans les délais prescrits, conformément aux recommandations du Bureau, et elle en appelle instamment à la pleine coopération de l'ensemble des délégations en la matière. Je rappelle qu'à la dernière session, la Commission avait à sa disposition 22 séances au total durant lesquelles elle a examiné 16 questions de l'ordre du jour relatives au désarmement. Par conséquent, la présidence estime qu'avec l'aide et la coopération des membres, nous pourrons nous acquitter de notre tâche dans les délais impartis.

À l'instar des sessions précédentes, l'examen des points confiés à la Première Commission s'effectuera en trois phases, comme l'indiquent le programme de travail et le calendrier proposés. La première phase, c'est-à-dire le débat général sur toutes les questions de l'ordre du jour durera du 5 au 12 octobre et occupera six séances. La liste évolutive des orateurs pour cette phase est déjà ouverte, et je sais qu'un bon nombre de délégations s'y sont déjà inscrites. J'invite les autres délégations à faire de même le plus tôt possible. D'autre part, afin de veiller à une utilisation optimale des ressources qui nous sont allouées, je demande aux délégations de bien vouloir limiter la durée de leur intervention à 10 minutes si elles interviennent en leur nom propre, et à 15 minutes si elles le font au nom de plusieurs délégations.

À cet égard, j'ai l'intention d'introduire l'usage d'un système de décompte du temps de parole, pour cette première phase de nos travaux, afin de gagner en efficacité. J'invite les délégations dont l'intervention dépasserait le temps imparti à fournir l'intégralité de leur texte sous forme écrite pour qu'il soit mis en ligne sur le site Web Quickfirst de la Première Commission, et à donner lecture d'une version abrégée ou d'un résumé analytique du texte au cours du débat général.

Je rappelle aux délégations désirant s'inscrire sur la liste des orateurs qu'une liste évolutive signifie qu'elles doivent se tenir prêtes à intervenir, même une séance plus tôt qu'elles ne l'avaient initialement prévu. Sur la base du programme de travail et du calendrier publiés sous la cote A/63/397, le Président a l'intention de clore la liste des orateurs pour le débat général le mardi 6 octobre, à 18 heures.

La deuxième phase des travaux de la Commission consistera en un débat thématique structuré consacré aux points de l'ordre du jour ainsi que sur la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Pour toute information préliminaire à l'intention des délégations, un calendrier indicatif fondé sur la pratique établie de la Commission pour la deuxième phase de ses travaux a été communiqué à toutes les délégations dans le document A/C.1/64/CRP.1. Je suis certain que les membres ont déjà un exemplaire de ce document.

Cette phase couvrira la période du mardi 13 octobre au lundi 26 octobre. Il est prévu d'y consacrer 11 séances. Dans le cas où la Commission aurait terminé son débat général avant la date prévue, c'est-à-dire avant lundi soir 12 octobre, je proposerais d'entamer dès le 12 octobre la phase consacrée à l'examen thématique, par le dialogue sur la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées par la Commission à sa session précédente et la présentation des rapports.

Comme l'indique le document A/C.1/64/CRP.1, c'est au cours de cette deuxième phase thématique qu'il a été prévu de procéder à un échange de vues avec le Haut Représentant pour les affaires de désarmement et avec d'autres hauts fonctionnaires sur la situation actuelle dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et du rôle des organisations internationales compétentes. En outre, différentes personnalités invitées interviendront.

Comme les années précédentes et comme l'indique le document A/C.1/64/CRP.1, les séances consacrées aux débats thématiques seront divisées en deux parties. La première partie commencera sur le mode officiel avec un groupe ou un orateur invité. Elle sera suivie d'une séance officieuse de questions-réponses. La deuxième partie officielle sera consacrée aux interventions des délégations sur les questions à l'examen, ainsi qu'à la présentation des projets de résolution.

Une fois de plus, conformément à la pratique antérieure, le débat consacré à la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées par la Commission à sa précédente session et à la présentation des rapports, qui aura lieu le 13 octobre, revêtira un caractère officieux de même que la table ronde sur le désarmement régional et la sécurité prévue le 21 octobre, la table ronde sur le mécanisme de désarmement prévue le 22 octobre et la séance du 23 octobre avec la participation d'organisations non gouvernementales. Le Président se propose de fournir aux délégations des explications plus détaillées sur cette deuxième phase des travaux de la Commission vers la fin de la semaine prochaine.

Afin de faciliter les travaux de la Commission, de prévoir des délais suffisants pour les délégations aux fins de consultations et de laisser suffisamment de temps au Secrétariat pour qu'il puisse établir les projets de résolution dans toutes les langues officielles, je propose, en accord avec le Bureau, de fixer la date limite pour le dépôt des projets de résolution et de décision au jeudi 15 octobre, à 12 heures. Cette date limite est nécessaire pour permettre le traitement et la traduction des projets de résolution afin de les mettre dès que possible à la disposition des délégations dans toutes les langues officielles. J'en appelle donc à toutes les délégations pour qu'elles respectent strictement la date limite de dépôt des projets, c'est-à-dire le jeudi 15 octobre, à 12 heures. Si possible, j'encourage les membres à déposer leurs projets de résolution et de décision avant même cette date limite afin de permettre aux délégations d'obtenir auprès de leur capitale les consignes nécessaires et de mener à bien les consultations qui s'imposent sur ces projets, de façon à ce que les textes finalement adoptés traduisent le plus haut degré possible de consensus. Un dépôt des projets de résolution ou de décision dans les meilleurs délais permettra également à toutes les délégations de formuler des observations sur ces textes au cours de la deuxième phase de nos travaux, prévue également à cette fin.

Il importe, en particulier, que les délégations déposent dès que possible les projets de résolution qui pourraient avoir des incidences sur le budget-programme afin de donner au Secrétariat suffisamment de temps pour dresser un état des incidences financières sur le budget-programme. La présidence rappelle aux délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission doivent également disposer de suffisamment de temps pour examiner les incidences d'un projet de résolution sur le budget-programme avant que l'Assemblée ne se prononce sur ce projet.

À cet égard, j'attire l'attention des délégations sur la directive du Bureau de l'Assemblée figurant dans son premier rapport à l'Assemblée générale (A/64/250). Aux paragraphes 40 et 41 de ce rapport, le Bureau rappelle la résolution 45/248 B sur les procédures à suivre pour les questions administratives et budgétaires. Il réaffirme notamment que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions à laquelle incombe le soin des questions administratives et budgétaires et réaffirme également le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Plus loin, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les vues exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport concernant l'utilisation de l'expression « dans la limite des ressources disponibles » (voir A/54/7 par. 66 et 67). En conséquence, je demanderai aux délégations de bien vouloir éviter d'utiliser l'expression « dans la limite des ressources existantes » dans les projets de résolution ou de décision de la Première Commission.

Enfin, la troisième et dernière étape des travaux de la Commission, à savoir les décisions relatives à tous les projets de résolution et de décision, se déroulera du mardi 27 octobre au mardi 3 novembre. Six séances sont prévues à cet effet. Si possible, l'objectif du Président est d'achever cette phase des travaux de la Commission d'ici au vendredi 30 octobre. L'année dernière, la Commission a, au cours de cette dernière phase, adopté 54 projets de résolution et quatre projets de décision, sur quatre séances. Le Président demande donc instamment à toutes les délégations d'en prendre note et compte sur leur pleine coopération pour que la Commission puisse se prononcer sur l'ensemble des projets de résolution et de décision en temps voulu, en particulier sur les projets qui ont des incidences financières sur le budget-programme.

Le Président a l'intention de conserver la même procédure de vote que les années précédentes, qui consiste à regrouper les projets de résolution par catégorie, sur la base des sept catégories convenues, énumérées dans la lettre du 5 novembre 2004 que le Président de la Première Commission a adressée au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, conformément au paragraphe 3 de l'annexe C de la résolution 58/316 relative aux nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Ces catégories sont les suivantes : armes nucléaires, autres armes de destruction massive, espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement), armes classiques, désarmement et sécurité sur le plan régional, autres mesures de désarmement et sécurité internationale et mécanisme de désarmement. La présidence fournira à la Commission des informations intéressant particulièrement cette phase finale de nos travaux plus près de la date prévue.

Je suis convaincu que, compte tenu du projet de programme de travail et de calendrier dont les membres sont saisis, la Commission sera en mesure d'examiner efficacement dans les temps impartis tous les points de l'ordre du jour qui lui ont été attribués, en temps voulu, et d'achever ses travaux, comme le Bureau le recommande, au plus tard le mardi 3 novembre 2009.

Le Président souhaite rappeler aux délégations qu'il convient de faire montre d'un esprit de compromis et de souplesse dans l'application du programme de travail et du calendrier que je viens de mentionner.

J'informe la Commission que le Bureau a reçu deux demandes relatives à la tenue de séances en marge des travaux de la Première Commission. La première demande concerne la tenue d'une brève séance officielle d'organisation du Groupe de travail à composition non limitée pour un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques. Il s'agit lors de cette séance de réélire le président du Groupe de travail à composition non limitée pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. La séance sera présidée par le Haut Représentant pour les affaires de désarmement. Après discussion, le Bureau propose que la séance d'organisation du Groupe de travail à composition non limitée se tienne le mercredi 21 octobre à 10 heures du matin et que la Première

Commission ouvre sa séance à 10 h 30 afin de faciliter le travail du Groupe de travail à composition non limitée.

La seconde demande reçue par le Bureau émane de l'Ambassadeur Pablo Macedo du Mexique en sa qualité de Président désigné de la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui aura lieu du 14 au 18 juin 2010 à New York. L'Ambassadeur Macedo souhaite tenir des consultations officieuses avec les délégations au sujet de la quatrième Réunion biennale des États durant la partie thématique des débats de la Commission. Le Bureau essayera de tenir compte de la demande de l'Ambassadeur Macedo, étant entendu que les consultations ne doivent pas empiéter sur le programme de la Première Commission. La Commission sera informée lorsqu'une date convenable aura été trouvée pour la tenue de consultations.

Ceci dit, puis-je considérer que la Commission souhaite approuver le projet de programme de travail et le calendrier figurant dans le document A/63/397, avec l'amendement que j'ai apporté plus tôt, consistant à avancer la séance du mardi 20 octobre après-midi au lundi 19 octobre après-midi pour permettre à la Commission de tenir le 19 octobre des séances dans la matinée et dans l'après-midi et une seule séance le 20 octobre dans la matinée?

Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le programme de travail et le calendrier, tels qu'adoptés, seront publiés en tant que document de la Commission sous la cote A/C.1/64/3.

J'attire maintenant l'attention des délégations sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale concernant les travaux des grandes commissions, notamment celles qui figurent dans la décision 34/401, et plus particulièrement les dispositions ayant trait aux explications de vote, au droit de réponse et aux questions budgétaires et financières. J'ai l'intention de les appliquer, avec la coopération et l'aide de tous les membres de la Première Commission.

Afin d'utiliser au mieux le temps et les services mis à la disposition de la Commission, je compte, avec

la pleine coopération des membres, commencer nos séances ponctuellement à 10 heures et 15 heures et les terminer à 13 heures et 18 heures respectivement. Des pauses sont toujours prévues de toutes les façons.

Je voudrais également attirer l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour du document A/64/250 de l'Assemblée générale, intitulé « Élection des bureaux des grandes commissions » ainsi que sur l'article 99 a) du Règlement intérieur de l'Assemblée tel qu'amendé par la résolution 56/509 du 8 juillet 2002, et qui se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

Au regard de ce qui précède, je propose que la Première Commission, conformément à la résolution que je viens de mentionner, examine cette question en mai ou juin 2010, soit environ trois mois avant l'ouverture de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite agir en conséquence.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la présentation des projets de résolution, nous continuerons de présenter les projets sous forme électronique comme il a été décidé lors de la soixante-troisième session. Le Secrétariat donnera plus de détails dans une séance technique d'information à l'issue de la présente séance.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire des observations à ce stade.

M. Ruddyard (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion de dire quelques mots sur la manière dont vous présidez, M. Davide, cette séance. Permettez-moi, au nom du Mouvement des pays non alignés, de féliciter pour commencer, le Président de la Première Commission, l'Ambassadeur José Luis Cancela (Uruguay), ainsi que vous-même et les autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que l'expérience du Président et la compétence avec laquelle il dirige nos travaux, ainsi que les efforts déployés par le Bureau à cette session permettront de faire avancer l'ordre du jour de la Première Commission.

Le Mouvement réaffirme le rôle essentiel de la Première Commission comme organe subsidiaire de l'Assemblée générale pour l'examen des questions difficiles et complexes du désarmement et de la sécurité internationale. En cette occasion, nous tenons à féliciter le Secrétariat d'avoir poursuivi l'utilisation du site Web Quickfirst, qui a utilement contribué à faciliter nos travaux lors de la session précédente et nous sera sans nul doute de la même utilité, cette année. Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés assure le Président de son plein appui et de son entière coopération alors qu'il exerce sa tâche de Président de la Commission à sa soixante-quatrième session. Il participera pour sa part activement et constructivement aux délibérations et aux négociations de la Commission par le dépôt, notamment, de projets de résolution.

M. Obisakin (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration prononcée par le

Mouvement des pays non alignés. Au nom du Groupe des États d'Afrique, le Nigéria prend la parole pour féliciter le Président, ainsi que les autres membres du Bureau et tous ses collaborateurs, et pour vous assurer que l'Afrique continuera de les appuyer, comme elle l'a toujours fait, ainsi que la Commission. Nous espérons de tout cœur que cette année sera celle qui nous permettra de régler la question du désarmement. Nous remercions vivement le Président et lui souhaitons plein succès. L'Afrique se tient à ses côtés, comme toujours. Il peut compter sur nous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avec de telles manifestations d'appui, nous ne pouvons que réussir. Y a-t-il d'autres déclarations? Étant donné qu'il n'y en a pas, je lève maintenant la séance, mais j'encourage toutes les délégations à rester dans la salle pour l'exposé qui va suivre.

La séance est levée à 15 h 50.